



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 4 avril 2016, à compter de 19 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, **sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Cusson**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no 3500 et ses amendements.

Sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Cathy Bernier
Stéphanie Lacoste (absence motivée)
Daniel Pelletier
Pierre Levasseur
Roberto Léveillé
Catherine Lassonde
Isabelle Marquis
John Husk
William Morales
Alain Martel
Yves Grondin
Annick Bellavance

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
M. Sébastien Lépine, directeur de cabinet
M. Maxime Hébert Tardif, directeur des communications
M. Denis Jauron, directeur du Service d'urbanisme
Me Mélanie Ouellet, greffière
Me Marie-Eve Le Gendre

Réflexion avant conseil

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et fait lecture d'une réflexion.

0336/4/16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,
appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,
et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0337/4/16 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 14 mars 2016

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 mars 2016 et que tout semble conforme,

il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Pierre Levasseur,

et résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

La greffière fait part aux membres du conseil de la réception des lettres suivantes :

Ministère des Transports

Réf: Aide financière - Projet d'acquisition d'un support à vélo au sol - Numéro 154-15-0504.

Réf: Acquisition d'un support à vélo au sol - Numéro 154-15-0504 - Versement d'une avance provisionnelle.

0338/4/16 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 14 mars 2016

Le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 14 mars 2016 est déposé aux archives de la Ville par le conseiller Pierre Levasseur.

0339/4/16 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 29 mars 2016

Le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 29 mars 2016 est déposé aux archives de la Ville par le conseiller Pierre Levasseur.

0340/4/16 Délégation du conseiller John Husk aux ateliers sur la gestion durable des eaux pluviales qui se tiendront à Wickham le 21 avril 2016

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Catherine Lasonde,

et résolu que la Ville de Drummondville délègue le conseiller John Husk aux ateliers sur la gestion durable des eaux pluviales qui se tiendront à Wickham le 21 avril 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0341/4/16 Acceptation des comptes

Le conseil prend connaissance des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 15 mars au 4 avril 2016, lesquels comptes totalisent la somme de 6 746 014.93 \$.

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des virements budgétaires au 18 mars 2016

Monsieur le maire dépose la liste des virements budgétaires au 18 mars 2016.

0342/4/16 Résolution autorisant le directeur du Service des finances et trésorier à signer une entente avec Revenu Québec

Considérant que le 1er mars 2016, le ministre a transmis à la Ville un projet de cotisation pour les années d'imposition 2012, 2013 et 2014 portant sur les avantages imposables,

il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville approuve la transaction et renonce à son droit de notifier au ministre un avis d'opposition, à l'encontre des cotisations découlant des éléments qui font partie de la présente transaction et concernant les années d'imposition mentionnées dans le document nommé ci-haut. Elle renonce également à son droit d'interjeter appel auprès du tribunal compétent pour faire annuler ou modifier ces cotisations.

La Ville de Drummondville autorise le directeur du Service des finances et trésorier, M. Benoit Carignan, à signer le document « Transaction et renonciation aux droits d'opposition et d'appel (contribuables) » ainsi que tous les documents se référant à ladite transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0343/4/16 Approbation des critères de sélection - Services professionnels d'ingénierie - Travaux de réfection de l'usine de traitement d'eau potable (Soumission no DR16-PUB-036)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville approuve les critères de sélection pour le choix d'une firme de professionnels d'ingénierie pour le projet de réfection de l'usine de traitement d'eau potable, et ce, selon le tableau suivant:

Ville de Drummondville						
Titre : Modernisation de l'usine de traitement d'eau potable de la Ville de Drummondville						
PARTIE 1						
ÉTABLISSEMENT DE CHAQUE PROPOSITION		Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C	Fournisseur D	Fournisseur E
CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre maximal de points (1 à 30)	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage
1.0 Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires	25					
2.0 Expérience du chargé de projets	25					
3.0 Compréhension du mandat	30					
4.0 Composition et expérience de l'équipe proposée pour la réalisation de chacune des étapes du mandat (incluant la capacité de relève)	20					
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :	100	/100	/100	/100	/100	/100
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées au fournisseur sans avoir été ouvertes						
PARTIE 2						
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL		Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C	Fournisseur D	Fournisseur E
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)						
Établissement du pointage final : (application de la formule) : $\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$						
Rang et adjudicataire						
(signature)		(EN LETTRES MOULÉES)				

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0344/4/16 Approbation des critères de sélection - Étude d'aménagement des parcs dans les nouveaux développements (Soumission no DR16-INV-008)

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville approuve les critères de sélection pour le choix d'une firme de professionnels pour l'étude d'aménagement des parcs dans les nouveaux développements, et ce, selon le tableau suivant:

Ville de Drummondville						
Numéro de projet : PROJET no						
Titre : GUIDE D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DANS UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT						
PARTIE 1						
ÉTABLISSEMENT DE CHAQUE PROPOSITION		Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C	Fournisseur D	Fournisseur E
CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre maximal de points (1 à 30)	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage
1.0 La firme :						
1.1 Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires	30					
2.0 Compétence de l'équipe proposée :						

2.1	Expérience du chargé de projet	30					
2.2	Composition et expérience de l'équipe proposée	20					
3.0 Méthodologie :							
3.1	Compréhension du mandat, des enjeux, et de la méthodologie	20					
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :		100	/100	/100	/100	/100	/100
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées au fournisseur sans avoir été ouvertes							
PARTIE 2							
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL			Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C	Fournisseur D	Fournisseur E
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)							
Établissement du pointage final : (application de la formule) :							
$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$							
Rang et adjudicataire							
(signature)			(EN LETTRES MOULÉES)				

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0345/4/16 **Approbation des critères de sélection - Étude sur le développement de l'offre de plein air (Soumission no DR16-INV-009)**

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville approuve les critères de sélection pour le choix d'une firme de professionnels pour l'étude sur le développement de l'offre de plein air, et ce, selon le tableau suivant:

Ville de Drummondville		Numéro de projet : PROJET no				
Titre : ÉTUDE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN AIR À LA VILLE DE DRUMMONDVILLE						
PARTIE 1						
ÉTABLISSEMENT DE CHAQUE PROPOSITION		Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C	Fournisseur D	Fournisseur E
CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre maximal de points (1 à 30)	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage
1.0 La firme :						
1.1	Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires	30				
2.0 Compétence de l'équipe proposée :						
2.1	Expérience du chargé de projet	30				
2.2	Composition et expérience de l'équipe proposée	20				
3.0 Méthodologie :						
3.1	Compréhension du mandat, des enjeux, et de la méthodologie	20				
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :		100	/100	/100	/100	/100
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées au fournisseur sans avoir été ouvertes						

PARTIE 2					
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C	Fournisseur D	Fournisseur E
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)					
Établissement du pointage final : (application de la formule) : (pointage intérimaire + 50) x 10 000 Prix					
Rang et adjudicataire					
(signature)			(EN LETTRES MOULÉES)		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0346/4/16 **Approbation des critères de sélection - Inspection technique des bâtiments des centres communautaires (Soumission no DR16-INV-010)**

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville approuve les critères de sélection pour le choix d'une firme de professionnels pour l'inspection technique des bâtiments des centres communautaires, et ce, selon le tableau suivant:

PARTIE 1		Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C	Fournisseur D	Fournisseur E
Ville de Drummondville Numéro de projet : PROJET no						
Titre : Inspection technique des bâtiments des centres communautaires						
ÉTABLISSEMENT DE CHAQUE PROPOSITION		Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C	Fournisseur D	Fournisseur E
CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre maximal de points (1 à 30)	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage
1.0 La firme :						
1.1	Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires	30				
2.0 Compétence de l'équipe proposée :						
2.1	Expérience du chargé de projet	30				
2.2	Composition et expérience de l'équipe proposée	20				
3.0 Méthodologie :						
3.1	Compréhension du mandat, des enjeux, et de la méthodologie	20				
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :		100	/100	/100	/100	/100
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées au fournisseur sans avoir été ouvertes						
PARTIE 2						
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Fournisseur A	Fournisseur B	Fournisseur C	Fournisseur D	Fournisseur E	
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)						
Établissement du pointage final : (application de la formule) : (pointage intérimaire + 50) x 10 000 Prix						
Rang et adjudicataire						
(signature)			(EN LETTRES MOULÉES)			

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0347/4/16 Services bancaires pour les opérations financières de la Ville 2016-2021
(Soumission no DR16-PUB-016)**

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la soumission de la Caisse Desjardins de Drummondville au montant de 618 495 \$ (avant taxes) pour une période de cinq (5) ans soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0348/4/16 Services professionnels d'ingénierie - Parc industriel Saint-Nicéphore phases
2, 3 et 4 (Soumission no DR16-PUB-019)**

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la soumission de la firme Les Services EXP inc. au montant de 49 637,01 \$ (taxes incluses) ayant obtenu le meilleur pointage final, après évaluation, soit retenue.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0349/4/16 Services professionnels d'ingénierie - Travaux d'agrandissement de
l'aéroport de Drummondville (Soumission no DR16-PUB-004)**

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la soumission de la firme Les Services EXP inc. au montant de 183 045,95 \$ (taxes incluses) ayant obtenu le meilleur pointage final, après évaluation, soit retenue.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0350/4/16 Services professionnels d'ingénierie - Contrôle de matériaux par un
laboratoire - Élargissement du boulevard de l'Université (Soumission DR16-
INV-032)**

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la firme Les Services EXP inc. au montant de 55 073,03 \$ (taxes incluses), ayant obtenu le meilleur pointage final, après évaluation, soit retenue.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties, le tout conditionnellement à l'adoption du règlement d'emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0351/4/16 Fourniture et installation de modules de jeux au parc aux Quatre-Vents
(Soumission no DR16-PUB-008)**

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la soumission de la compagnie Équipements récréatifs Jambette inc. au montant de 62 642,66 \$ (taxes incluses) ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit retenue.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0352/4/16 Fourniture et installation de modules de jeux au parc Montgrand
(Soumission no DR16-PUB-008)**

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la soumission de la compagnie Équipements récréatifs Jambette inc. au montant de 6 822,30 \$ (taxes incluses) ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit retenue.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0353/4/16 Fourniture et installation de modules de jeux au parc Jules-Boileau
(Soumission no DR16-PUB-008)**

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Équipements récréatifs Jambette inc. au montant de 13 544,35 \$ (taxes incluses) ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit retenue.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0354/4/16 Fourniture et installation de modules de jeux au parc du Jardin des Iris-Versicolores (Soumission no DR16-PUB-008)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la soumission de la compagnie Équipements récréatifs Jambette inc. au montant de 19 996,45 \$ (taxes incluses) ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit retenue.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0355/4/16 Fourniture et installation de modules de jeux au parc Guilbault

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que la soumission de la compagnie Unova au montant de 9 999,38 \$ (taxes incluses) ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit retenue.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0356/4/16 Fourniture et installation de modules de jeux au parc du Domaine-Saint-François

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Équipements récréatifs Jambette inc. au montant de 17 000,39 \$ (taxes incluses) ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit retenue.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0357/4/16 Fourniture et installation de modules de jeux au parc Boisbriand-Central (Soumission no DR16-PUB-008)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la soumission de la compagnie Équipements récréatifs Jambette inc. au montant de 13 813,10 \$ (taxes incluses) ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit retenue.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0358/4/16 Fourniture et installation d'éclairage public 2016 (Soumission no DR16-PUB-020)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Électro-Système P.L. inc. au montant de 93 857,36 \$ (taxes incluses), soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0359/4/16 Fourniture et plantation d'arbres (Soumission no DR16-INV-035)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Paysagement et déneigement ML inc., au montant de 52 396,80 \$ (taxes et frais de contingence inclus), soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0360/4/16 Service de marquage des chaussées pavées (Soumission no DR16-PUB-002)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de Marquage et traçage du Québec, au montant de 1 524 033,89 \$ (taxes et option de renouvellement incluses), soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0361/4/16 Service de lignage des terrains sportifs (Soumission no DR16-INV-034)

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la soumission de la compagnie Aménagement N.P. au montant de 53 121,90 \$ (taxes et options incluses), soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0362/4/16 Travaux d'élargissement du boulevard de l'Université entre les rues Montplaisir et Collins (Soumission no DR16-PUB-024)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Excavation Tourigny inc. au montant de 2 872 024,29 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties, le tout conditionnellement à l'adoption du règlement d'emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0363/4/16 Construction d'une bibliothèque municipale - Lot 023 - Travaux de construction de la toiture (Soumission no DR16-PUB-028)

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la soumission de la compagnie Les toitures Techni-Toit inc. pour un montant de 537 738,08\$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0364/4/16 Dépôt de la liste des embauches d'employés surnuméraires, à temps partiel, étudiant et de stagiaire

Le maire dépose la liste d'embauche suivante, conformément à la résolution no 343/3/14:

- Inspectrice en bâtiment surnuméraire : madame Hélène Morin;

-
- Patrouilleuse de sensibilisation environnementale (patrouille verte, poste étudiant) : madame Alexia Blanchette;
 - Préposés aux patinoires extérieures à temps partiel : monsieur Derek Sawyer et monsieur Alexis Francoeur;
 - Technicien en génie civil (stagiaire) : monsieur Marc-Antoine Beaulieu-Marcoux.

0365/4/16 Résolution autorisant la signature d'un contrat de travail à intervenir avec madame Julie Provencher - Agente de revitalisation urbaine intégrée

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Catherine Lasonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la signature, par le directeur général, d'un contrat à durée déterminée avec Mme Julie Provencher aux conditions suivantes :

Salaire : Classe 12, échelon « F », soit 51 997 \$ annuellement;

Conditions de travail : Conditions de travail du personnel cadre et du personnel de soutien;

Entrée en fonction : à déterminer par le directeur général adjoint, M. Steven F. Watkins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0366/4/16 Résolution autorisant la compagnie Cascade Inopak à procéder à l'installation de deux roulottes temporaires au 500 de la rue Lauzon

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise Cascade Inopak à procéder à l'installation de deux roulottes temporaires au 500 de la rue Lauzon à compter du mois de septembre 2016, et ce, pour une période de 3 mois, le tout pour la réalisation d'un projet d'implantation d'envergure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0367/4/16 Opinion du conseil en regard d'une demande d'exemption de taxes formulée auprès de la Commission municipale du Québec par la Maison Marie Rivier de Drummondville inc.

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville appuie la demande d'exemption de taxes formulée à la Commission municipale du Québec par la Maison Marie-Rivier de Drummondville inc., pour l'immeuble situé au 460 de la rue Saint-Alfred.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0368/4/16 Refus de la Ville de Drummondville de consentir à une médiation demandée par la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham devant la Commission municipale du Québec relative à une entente intermunicipale.

CONSIDÉRANT la résolution 2015-08-267 de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham en date du 10 août 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville a déjà indiqué à la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham qu'elle révisait la facture du 25 septembre 2015 calculant le coût de l'eau consommée pour la période du 1^{er} août 2015 au 30 août 2015 initialement de 0,66 \$/m³ à 0,61 \$/m³;

CONSIDÉRANT que la demande de Saint-Germain-de-Grantham vise explicitement et exclusivement cette question à laquelle la Ville de Drummondville donne droit;

Il est proposé par le conseiller Pierre Levasseur,

appuyé par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que la Ville de Drummondville refuse de participer à la médiation demandée par la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et faisant l'objet d'une lettre de la Commission municipale du Québec datée du 18 novembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0369/4/16 Signature d'un addenda à l'entente promoteur concernant le prolongement du développement domiciliaire le plateau St-Nicolas

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer l'addenda à l'entente promoteur pour le prolongement du développement domiciliaire le plateau St-Nicolas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0370/4/16 Dépôt d'une demande d'aide financière au ministre des Transports (programme SOFIL - Année 2016)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville dépose une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide SOFIL, pour les projets suivants:

- Acquisition et installation de trois abribus;
- Acquisition et installation de deux supports à vélos sur autobus;
- Développement d'une application de la carte interactive du service de transport en commun pour téléphones intelligents et tablettes électroniques.

Si la subvention lui est accordée, la Ville s'engage à faire l'acquisition de ces équipements par paiement comptant.

Le chef division contrôle règlementaire, stationnement et transport en commun est désigné pour faire le suivi de la demande d'aide financière, signer tout document s'y rattachant et procéder à la reddition des comptes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0371/4/16 **Résolution autorisant un projet pilote pour l'année en cours avec le Refuge La Piaule pour la vente du journal de rue « La Galère »**

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise un projet pilote pour l'année en cours avec le Refuge La Piaule pour la vente du journal de rue « La Galère ».

Monsieur le maire demande le vote.

Votent **POUR**

Mme Annick Bellavance
M. Yves Grondin
M. John Husk
M. Roberto Léveillé
M. Alain Martel
M. William Morales
M. Daniel Pelletier

Votent **CONTRE**

Mme Isabelle Marquis
Mme Cathy Bernier
Mme Catherine Lassonde
M. Pierre Levasseur

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

La conseillère Isabelle Marquis se retire pour la présentation du dossier suivant:

0372/4/16 **Résolution autorisant la signature d'une entente tripartite à intervenir avec l'Office municipal d'habitation de Drummondville et la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme supplément au loyer – marché privé – SL1**

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'entente tripartite à intervenir avec l'Office municipal d'habitation de Drummondville et la Société d'habitation du Québec.

De plus, la Ville de Drummondville autorise l'Office municipal d'habitation de Drummondville à gérer en son nom les suppléments au loyer dans le cadre du programme supplément au loyer – marché privé (SL1) et s'engage à assumer 10 % des coûts de subvention et de gestion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La conseillère Isabelle Marquis reprend son siège.

0373/4/16 **Résolution autorisant la signature d'une entente de partenariat à intervenir avec le Centre intégré universitaire de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour la revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Joseph du 1er avril 2016 au 31 mars 2017**

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente de partenariat à intervenir avec le Centre intégré universitaire de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour la revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Joseph du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0374/4/16 **Signature d'un contrat de location à intervenir avec le Club de patinage de vitesse de Drummondville pour l'utilisation de plateaux sportifs à l'Olympia Yvan-Cournoyer du 1er janvier au 31 décembre 2016**

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec le Club de patinage de vitesse de Drummondville pour l'utilisation de plateaux sportifs à l'Olympia Yvan-Cournoyer du 1er janvier au 31 décembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0375/4/16 **Signature d'un contrat de location à intervenir avec le Club de patinage de vitesse de Drummondville pour l'utilisation d'espaces de bureaux et de rangement à l'Olympia Yvan-Cournoyer du 1er janvier au 31 décembre 2016**

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec le Club de patinage de vitesse de Drummondville pour l'utilisation des espaces de bureaux et de rangement à l'aréna Olympia Yvan-Cournoyer du 1er janvier au 31 décembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0376/4/16 Signature d'un contrat de location à intervenir avec le Club de patinage artistique Élités sur glace Drummond - Saint-Cyrille - Utilisation des plateaux sportifs à l'Olympia Yvan-Cournoyer et à l'aréna de Saint-Cyrille du 1er janvier au 31 décembre 2016

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec le Club de patinage artistique Élités sur glace Drummond - Saint-Cyrille pour l'utilisation de plateaux sportifs à l'Olympia Yvan-Cournoyer et à l'aréna de Saint-Cyrille du 1er janvier au 31 décembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0377/4/16 Signature d'un contrat de location à intervenir avec le Club de patinage artistique élités sur glace Drummond - Saint-Cyrille pour l'utilisation d'espaces de bureaux et de rangement à l'Olympia Yvan-Cournoyer du 1er janvier au 31 décembre 2016

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec le Club de patinage artistique Élités sur glace Drummond - Saint-Cyrille pour l'utilisation d'espaces de bureaux et de rangement à l'Olympia Yvan-Cournoyer du 1er janvier au 31 décembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0378/4/16 Signature d'un contrat de location à intervenir avec l'Association de hockey mineur de Drummondville pour l'utilisation des plateaux sportifs aux arénas du Centre Marcel-Dionne, de l'Olympia Yvan-Cournoyer, de St-Cyrille et de Richmond du 1er janvier au 31 décembre 2016

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec l'Association de hockey mineur de Drummondville pour l'utilisation des plateaux sportifs aux arénas du Centre Marcel-Dionne, de l'Olympia Yvan-Cournoyer, de St-Cyrille et de Richmond du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0379/4/16 Signature d'un contrat de location à intervenir avec l'Association de hockey mineur de Drummondville pour la l'utilisation d'espaces de bureaux et de rangement aux arénas du Centre Marcel-Dionne et de l'Olympia Yvan-Cournoyer du 1er janvier au 31 décembre 2016

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec l'Association de hockey mineur de Drummondville pour l'utilisation d'espaces de bureaux et de rangement aux arénas du Centre Marcel-Dionne et de l'Olympia Yvan-Cournoyer du 1er janvier au 31 décembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0380/4/16 Résolution autorisant la tenue de la 21e édition du passage du parcours Tour CIBC Charles-Bruneau le 7 juillet 2016

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise dans le cadre de la 21^e édition du passage du parcours Tour CIBC Charles-Bruneau à tenir une cérémonie d'arrivée à la place St-Frédéric (à l'hôtel de ville en cas de pluie) le jeudi 7 juillet 2016 à 16 h 30 et la fermeture de la rue Girouard pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0381/4/16 Autorisation au Club optimiste St-Charles-de-Drummond inc. à tenir l'activité "Opération nettoyage" au Centre communautaire Sintra St-Charles le 30 avril 2016

Il est proposé par le conseiller Pierre Levasseur,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club optimiste St-Charles-de-Drummond inc. à tenir l'activité "Opération nettoyage" au Centre communautaire Sintra St-Charles, le samedi 30 avril 2016 de 8 h à 17 h, et ce, au profit des jeunes du secteur St-Charles, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0382/4/16 Résolution autorisant le prêt d'équipements au Centre communautaire Drummondville-Sud pour la tenue d'un camp de jour qui se tiendra du 22 juin au 12 août 2016

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Alain Martel,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le prêt d'équipements au Centre communautaire Drummondville-Sud pour la tenue d'un camp de jour qui se tiendra du 22 juin au 12 août 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0383/4/16 Autorisation au comité organisateur de la Société canadienne du cancer - Tenue du Relais pour la vie aux parcs Claude-Béland et Milette du 4 au 5 juin 2016

Il est proposé par le conseiller William Morales,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le comité organisateur de la Société canadienne du cancer à tenir la 14e édition du Relais pour la vie, du 4 juin 2016 à 19 h, au 5 juin 2016 à 7 h, sur les terrains des parcs Claude-Béland et Milette, ainsi que la fermeture de la rue St-Damase entre la 17e Avenue et la 20e Avenue, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0384/4/16 Autorisation à la Fondation René-Verrier - Tenue de la Divine soirée blanche le jeudi 30 juin 2016 et fermeture de rue

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la Fondation René-Verrier à tenir la Divine soirée blanche, le jeudi 30 juin 2016 de 17 h à 1 h ainsi que la fermeture de la rue Lindsay entre les rues Bérard et Marchand de 17 h à 18 h 15, le tout selon la politique établie par la Ville pour les activités populaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0385/4/16 Signature d'une entente de service à intervenir avec le Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville inc. pour l'entretien des parcs, saison estivale 2016 (12 875 \$ taxes en sus)

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente de service à intervenir avec le Centre communautaire récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville inc. pour l'entretien des parcs au montant de 12 875 \$ (taxes en sus) pour la saison estivale 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0386/4/16 Signature d'une entente à intervenir avec le Centre communautaire St-Pierre pour subvention pour l'animation aux loisirs Drummondville-Ouest pour l'année 2016 (17 320 \$)

Il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente à intervenir avec le Centre communautaire Saint-Pierre pour l'animation aux Loisirs Drummondville-Ouest.

Le protocole d'entente est valable pour l'année 2016 et comprend le versement d'une subvention de 17 320 \$ non assujettie aux taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0387/4/16 Signature d'un contrat de location à intervenir avec la Corporation de la maison des arts Desjardins Drummondville pour l'année 2016

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec la Corporation de la maison des arts Desjardins Drummondville pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0388/4/16 Signature d'une entente de subvention au fonctionnement à intervenir avec la Corporation de la maison des arts Desjardins Drummondville (générale : 875 139 \$ non assujettie aux taxes, spécifique : 21 000 \$ taxes en sus)

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente de subvention au fonctionnement à intervenir avec la Corporation de la maison des arts Desjardins Drummondville.

Le protocole d'entente est valable pour l'année 2016 et comprend le versement d'une subvention générale de 875 139 \$ non assujettie aux taxes et d'une subvention spécifique de 21 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0389/4/16 Signature d'une entente à intervenir avec la Société d'histoire de Drummond pour reconnaissance et subvention pour les années 2016, 2017 et 2018 (100 000 \$)

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente à intervenir avec la Société d'histoire de Drummond pour reconnaissance et subvention.

Ledit protocole est valable pour les années 2016, 2017 et 2018 et comprend le versement d'une subvention totale de 60 000 \$ pour le fonctionnement et de 40 000 \$ pour l'aide par projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0390/4/16 Signature d'un addenda à l'entente du Cercle de fermières Saint-Simon de Drummondville pour la contribution au loyer de 2016 à 2020

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que le maire ou à défaut le maire suppléant et la greffière ou à défaut l'assistante-greffière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un addenda à l'entente intervenue avec le Cercle de fermières Saint-Simon de Drummondville pour la contribution du loyer de 2016 à 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0391/4/16 Résolution autorisant l'adoption des conditions d'utilisation des postes informatiques et de l'accès à l'internet de la bibliothèque

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise l'adoption des conditions d'utilisation des postes informatiques et de l'accès à l'internet de la bibliothèque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0392/4/16 Résolution autorisant le Regroupement interculturel Drummond à tenir la 5e édition de la Fête de la diversité culturelle qui se tiendra au parc Sainte-Thérèse, les 27 et 28 mai 2016 (3 975 \$ en services)

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise le Regroupement interculturel Drummond à tenir la 5e édition de la Fête de la diversité culturelle qui se tiendra au Parc Sainte-Thérèse, les 27 et 28 mai 2016 de 11 h à 22 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0393/4/16 Subvention de 3 000 \$ - Projet de résidence d'artiste Drummondville / Alsace 2016

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 3 000 \$ pour le projet de résidence d'artiste Drummondville / Alsace à titre de subvention 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0394/4/16 Subvention de 1 000 \$ - Les Amis de l'Orgue de Drummond

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 \$ aux Amis de l'orgue de Drummond à titre de subvention 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0395/4/16 Demande auprès de la MRC de Drummond en vue d'autoriser les travaux d'entretien du cours d'eau Kelly, branches 8 et 9A

Considérant qu'un propriétaire riverain a déposé et signé une demande d'intervention dans un cours d'eau;

Considérant que les branches 8 et 9A du cours d'eau Kelly sont sous la compétence de la MRC de Drummond;

Considérant que, par protocole d'entente avec la MRC de Drummond, le Service du développement durable et de l'environnement de la Ville a procédé à l'évaluation de la demande;

Considérant la nécessité de mandater le coordonnateur régional des cours d'eau de la MRC de Drummond pour amorcer les procédures administratives;

Il est proposé par le conseiller John Husk,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville formule une demande auprès de la MRC de Drummond en vue de procéder aux démarches administratives et travaux requis pour les branches 8 et 9A du cours d'eau Kelly.

La Ville de Drummondville s'engage à acquitter, sur réception, toutes les factures émises par la MRC de Drummond en lien avec les procédures engagées ou à engager dans ce dossier et à facturer ces frais aux bénéficiaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0396/4/16 Résolution autorisant le directeur du Service des travaux publics à signer une entente à intervenir avec la Société sylvicole Arthabaska - Drummond inc.

Il est proposé par la conseillère Cathy Bernier,

appuyée par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise monsieur François Bélanger, directeur du Service des travaux publics, à signer dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées, telle qu'elle est définie dans la Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1) et dans les règlements afférents, ainsi que dans tout autres loi ou règlement qui y font référence, une entente à intervenir avec la Société sylvicole Arthabaska-Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0397/4/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet afin d'autoriser une remise en cour avant, de diminuer sa distance minimale de la ligne avant (boulevard Saint-Joseph) et de sa ligne latérale droite, d'augmenter sa superficie maximale et la longueur maximale de deux (2) de ses façades aux 1268-1270-1272 rue Dionne**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-03-02;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Isabelle Marquis,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage ayant pour objet :

- d'autoriser une remise dans la cour avant donnant vers le boulevard Saint-Joseph;
- d'augmenter de vingt mètres carrés (20 m²) à vingt-six mètres carrés (26 m²) la superficie maximale de la remise;
- de diminuer de trois mètres (3 m) à zéro virgule quinze mètre (0,15 m) la distance entre la remise et la ligne avant de terrain;
- de diminuer d'un mètre (1 m) à zéro virgule dix mètre (0,10 m) la distance entre la remise et la ligne latérale droite de terrain;
- d'augmenter de six virgule un mètres (6,1 m) à six virgule neuf mètres (6,9 m) la longueur maximale des murs de la remise;

à la condition que le revêtement extérieur utilisé soit un clin de bois, de fibre de bois pressé ou de ciment de couleur brune, le tout semblable à ce que l'on retrouve sur le bâtiment principal, et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 3 985 065 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit aux 1268-1270-1272 de la rue Dionne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0398/4/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet afin d'augmenter la marge avant maximale donnant vers le boulevard Lemire, de diminuer la longueur minimale de la ligne d'attente du service à l'auto et d'autoriser la présence de conteneurs de matières résiduelles sans la présence d'enclos ou d'abri au 950 rue Saint-Pierre**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-03-02;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à :

- augmenter de huit virgule trente et un mètres (8,31 m) à dix-huit mètres (18 m) la marge avant maximale applicable au bâtiment principal donnant vers le boulevard Lemire;
- réduire de quarante mètres (40 m) à trente mètres (30 m) la longueur minimale de la ligne d'attente de l'aire de service à l'auto;
- autoriser que les conteneurs pour matières résiduelles ne soient pas camouflés par un enclos ou un abri, à la condition qu'ils soient semi-enfouis et qu'ils soient situés :
 - o en cour arrière;
 - o à au plus trois mètres (3 m) des murs du bâtiment;
 - o à au moins quinze mètres (15 m) d'une ligne de terrain;

et ce, pour l'immeuble projeté sur le lot 4 826 736 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 950 de la rue Saint-Pierre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0399/4/16 Résolution refusant une dérogation mineure qui aura pour effet de diminuer le nombre minimal de cases de stationnement, ainsi que d'autoriser en cour avant et en cour avant secondaire une clôture en mailles de chaîne, de diminuer sa distance de l'emprise de la rue, d'augmenter sa hauteur maximale, d'autoriser des modules de jeux en cour avant et d'autoriser une serre au-dessus du bâtiment au 2020 rue Lamothe

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-03-02;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville refuse la demande de dérogation mineure visant à :

Option 1

- diminuer de vingt-huit (28) à dix (10) le nombre minimal de cases de stationnement;
- diminuer de zéro virgule cinq mètre (0,5 m) à zéro virgule zéro huit mètre (0,08 m) la distance minimale d'une clôture de la ligne de terrain avant (rue Lamothe);
- augmenter d'un mètre (1 m) à un virgule quatre-vingt-trois mètre (1,83 m), la hauteur maximale de la clôture située dans la cour avant;
- autoriser en cour avant et avant secondaire une clôture composée de mailles de chaîne recouverte de vinyle;
- autoriser en cour avant des modules de jeux;

Option 2

- diminuer de vingt-cinq (25) à dix (10) le nombre minimal de cases de stationnement;
- diminuer de zéro virgule cinq mètre (0,5 m) à zéro virgule zéro huit mètre (0,08 m) la distance minimale d'une clôture de la ligne de terrain avant (rue Lamothe);
- augmenter d'un mètre (1 m) à un virgule quatre-vingt-trois mètre (1,83 m) la hauteur maximale de la clôture située dans la cour avant;
- autoriser en cour avant et avant secondaire une clôture composée de mailles de chaîne recouverte de vinyle;
- autoriser en cour avant des modules de jeux;
- autoriser une serre à titre de construction accessoire à l'usage « 6541.1 - Service de garderie »;
- autoriser une serre au deuxième (2e) étage du bâtiment principal;
- autoriser une serre reliée au bâtiment principal;
- autoriser une serre en forme de dôme;
- augmenter de trois (3) à quatre (4) le nombre maximal de matériaux sur les façades avant et arrière;

et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 5 771 336 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 2020 de la rue Lamothe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0400/4/16 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la marge arrière minimale dans le cadre d'un projet de démolition et de reconstruction du bâtiment principal au 2430 rue Saint-Pierre

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-03-02;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage ayant pour objet de réduire de sept virgule six mètres (7,6 m) à six virgule deux mètres (6,2 m) la marge arrière minimale dans le cadre d'un projet de démolition et de reconstruction du bâtiment principal, à la condition que la longueur du mur arrière de la section agrandie (pièce quatre (4) saisons et pièce habitable sous la terrasse couverte) où la distance est dérogatoire n'excède pas treize virgule cinq mètres (13,5 m) et qu'une haie de cèdres créant un écran opaque d'une hauteur minimale d'un virgule cinq mètre (1,5 m) soit maintenue le long de la ligne arrière, et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 4 103 103 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 2430 de la rue Saint-Pierre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0401/4/16 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la marge latérale gauche minimale applicable au bâtiment principal existant au 1022 rue du Lac-Gendron

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-03-02;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à réduire d'un virgule cinq mètre (1,5 m) à un virgule zéro neuf mètre (1,09 m) la marge latérale gauche minimale applicable au bâtiment principal, à la condition que la longueur du mur où la marge latérale gauche est dérogatoire n'excède pas six virgule zéro huit mètres (6,08 m), et ce, pour le bâtiment principal existant composé d'un (1) étage situé sur le lot 3 920 399 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 1022 rue du Lac-Gendron.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0402/4/16 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la hauteur maximale du bâtiment principal projeté au 20 rue des Trembles

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-03-02;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage ayant pour objet d'augmenter de cinq virgule quatre-vingt-douze mètres (5,92 m) à six virgule cinq mètres (6,5 m) la hauteur maximale du bâtiment principal projeté, et ce, dans le cadre de la construction d'une habitation unifamiliale isolée composée de deux (2) étages qui sera située sur le lot 3 920 276 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 20 de la rue des Trembles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0403/4/16 Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la marge latérale droite minimale applicable au bâtiment principal existant au 1300 rue Duvernay

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-03-02;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à réduire de deux mètres (2 m) à zéro virgule cinquante-quatre mètre (0,54 m) la marge latérale droite minimale applicable au bâtiment principal, à la condition que la longueur du mur où la marge latérale droite est dérogatoire n'excède pas trois virgule quatre-vingt-neuf mètres (3,89 m), et ce, pour le bâtiment principal existant composé de deux (2) étages situé sur le lot 3 534 182 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 1300 de la rue Duvernay.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0404/4/16 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la superficie minimale d'un lot situé en milieu non desservi au 715 rue Généreux**

Considérant que le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 2016-03-02;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

Considérant que les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Pierre Levasseur,

appuyé par la conseillère Catherine Lassonde,

et résolu que la Ville de Drummondville autorise la dérogation mineure au règlement de lotissement ayant pour effet de réduire de trois mille mètres carrés (3 000 m²) à deux mille deux cent trente-six mètres carrés (2 236 m²) la superficie du terrain, et ce, pour le lot 4 351 785 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Drummond, soit au 715 de la rue Généreux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0405/4/16 **Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2016**

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 mars 2016 est déposé aux archives de la Ville par le conseiller Yves Grondin.

0406/4/16 **Demandes de permis dans le cadre de plans d'intégration et d'implantation architecturale - P.I.I.A. (16 mars 2016)**

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale :

Recommandation CCU Numéro de résolution	Adresse	Objet de la demande
16.03.35	290 impasse du Ruisselet	Agrandissement du bâtiment (garage privé intégré)

16.03.36	125 rue Ringuet	Rénovation extérieure du bâtiment
16.03.37	335 boul. Saint-Joseph	Démolition du bâtiment principal et des constructions accessoires et aménagement de terrain
16.03.38	1050 boul. René-Lévesque	Enseigne rattachée et modification à l'architecture du bâtiment
16.03.39	112 rue Lindsay	Enseignes rattachées au bâtiment
16.03.40	470 boul. Saint-Joseph	Enseigne détachée du bâtiment
16.03.41	91 rue Plamondon	Aménagement de terrain
16.03.42	534 boul. Saint-Joseph	Enseigne rattachée au bâtiment
16.03.43	1118 boul. Saint-Joseph	Enseigne rattachée au bâtiment
16.03.44	492 rue Lindsay	Enseigne rattachée (sur auvent) et modification à l'architecture du bâtiment
16.03.45	400-3C rue Cormier	Enseigne rattachée au bâtiment

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le conseil municipal approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif de l'urbanisme tenu le 16 mars 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0407/4/16 Avis de motion du règlement no 4725 modifiant le règlement no 3500 afin d'ajouter une section IV.I - traitement des eaux usées au chapitre 1- du réseau d'aqueduc et d'égout titre VII - de l'environnement ; d'ajouter une section I.I.I. «traitement des eaux usées» pour fixer le tarif pour le traitement des eaux usées du chapitre 4 -de l'environnement du titre XIII - du tarif

L'avis est donné par le conseiller John Husk qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4725 ayant pour objet de modifier le règlement no 3500 afin d'ajouter une section IV.I - traitement des eaux usées au chapitre 1- du réseau d'aqueduc et d'égout titre VII - de l'environnement; d'ajouter une section I.I.I. «traitement des eaux usées» pour fixer le tarif pour le traitement des eaux usées du chapitre 4 - de l'environnement du titre XIII - du tarif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0408/4/16 Avis de motion du règlement no 4727 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'augmenter la superficie maximale de l'aire de dégustation intérieure d'une microbrasserie au 2400 de la rue Canadien

L'avis est donné par le conseiller Yves Grondin qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4727 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 4300 afin d'augmenter la superficie maximale de l'aire de dégustation intérieure d'une microbrasserie au 2400 de la rue Canadien.

0409/4/16 Avis de motion du règlement no 4707 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'apporter des ajustements au plan de zonage, aux grilles des usages et des normes et au texte

L'avis est donné par le conseiller Yves Grondin qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4707 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'apporter des ajustements au plan de zonage, aux grilles des usages et des normes et au texte.

0410/4/16 Avis de motion du règlement no 4724 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de créer deux nouvelles zones d'habitation afin d'y autoriser des habitations unifamiliales isolées et jumelées dans le développement domiciliaire du Boisé Laurentien

L'avis est donné par le conseiller Yves Grondin qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement no 4724 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 4300 afin de créer deux nouvelles zones d'habitation afin d'y autoriser des habitations unifamiliales isolées et jumelées dans le développement domiciliaire du Boisé Laurentien.

0411/4/16 Adoption du projet de règlement no 4724 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de créer deux nouvelles zones d'habitation afin d'y autoriser des habitations unifamiliales isolées et jumelées dans le développement domiciliaire du Boisé Laurentien

Il est proposé par le conseiller Alain Martel,

appuyé par la conseillère Cathy Bernier,

et résolu que le projet de règlement no 4724 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de créer la zone d'habitation H-132-2 à même une partie de la zone H-132 et d'y autoriser les habitations unifamiliales isolées et d'y prévoir les différentes normes afférentes;
- de créer la zone d'habitation H-132-3 à même une partie de la zone H-132 afin d'y autoriser les habitations unifamiliales de structure jumelée et d'y prévoir les différentes normes afférentes.

La zone d'habitation H-132 est située dans le prolongement des rues Boisclair et Brousseau, et ce, sur une distance approximative entre 185 et 625 mètres au nord-est du boulevard Patrick;

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0412/4/16 Adoption du projet de règlement no 4727 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'augmenter la superficie maximale de l'aire de dégustation intérieure d'une microbrasserie au 2400 de la rue Canadien

Il est proposé par la conseillère Annick Bellavance,

appuyée par le conseiller Alain Martel,

et résolu que le projet de règlement no 4727 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'augmenter de 40 mètres carrés à 60 mètres carrés la superficie maximale totale d'une aire de dégustation intérieure à titre d'usage accessoire à l'usage de type « industrie de la bière » faisant partie de la classe d'usage I-3 (industrie semi-lourde) et actuellement autorisé par contingentement à l'intérieur de la zone industrielle I-393, selon certaines conditions.

La zone industrielle I-393 comprend, de façon approximative, les propriétés situées entre l'autoroute Jean-Lesage (20) et la rue Canadien, et ce, à partir du boulevard Lemire jusqu'à l'axe de l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier (55),

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0413/4/16 Adoption du projet de règlement no 4707 ayant pour effet d'apporter des ajustements au plan de zonage, aux grilles des usages et des normes et au texte

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le projet de règlement no 4707 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement de zonage en lien avec le plan de zonage, les grilles des usages et normes et le texte,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0414/4/16 Adoption du second projet de règlement no 4723-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but d'autoriser les maisons intergénération à l'intérieur de la zone d'habitation H-5212, et ce, notamment, au 1910 du chemin du Golf Ouest

Il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le second projet de règlement no 4723-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée située dans la zone d'habitation H-5212, l'ajout d'un logement supplémentaire destiné à être occupé par des personnes ayant un lien de parenté avec le propriétaire occupant, dans le but d'en faire une résidence intergénération.

La zone d'habitation H-5212 est délimitée approximativement par la rivière Saint-François, une distance d'environ mille cinq cents mètres (1500 m) au sud-est de la rue Duperron sur une largeur d'environ cinq cent quinze mètres (515 m) et le chemin du Golf Ouest,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-191.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0415/4/16 Adoption du règlement no 4694 modifiant le règlement no 3500 afin de permettre la garde de poules en milieu urbain

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 204/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que le règlement no 4694 modifiant le règlement no 3500 afin de permettre la garde des poules en milieu urbain,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0416/4/16 Adoption du règlement no 4708-1 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser 2 habitations multifamiliales de structures isolées composées de 4 logements, soit aux 564-566 et aux 574-576 de la rue Leclerc, à même une nouvelle zone qui sera créée à cet effet du côté nord-est de ladite rue et qui comprendra 4 immeubles

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 210/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

il est proposé par le conseiller Daniel Pelletier,

appuyé par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que le règlement no 4708-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de créer la nouvelle zone d'habitation H-332-1 à même une partie de la zone d'habitation H-332 de manière à y autoriser les habitations bifamiliales (H-2), trifamiliales (H-3) et par contingentement la présence de 2 habitations multifamiliales (H-4) de structures isolées composées de 4 logements.

La zone d'habitation H-332 est localisée, de façon approximative entre les rues Cormier et Guilbault, et ce, à partir de la rue Leclerc jusqu'à l'arrière des propriétés situées du côté sud de la rue Saint-Omer,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0417/4/16 Adoption du règlement no 4713-1 modifiant le règlement de zonage no 4300 dans le but d'autoriser les activités d'une entreprise de fabrication de meubles au 5220 du boulevard Saint-Joseph, soit à l'intérieur d'une zone industrielle existante

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 211/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

il est proposé par le conseiller Yves Grondin,

appuyé par le conseiller Daniel Pelletier,

et résolu que le règlement no 4713-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone industrielle I-9423 de manière à autoriser de façon spécifiquement permis l'usage « industrie du meuble et d'articles d'ameublement » faisant partie de la classe d'usages I-3 (industrie semi-lourde), selon certaines conditions.

La zone industrielle I-9423 est délimitée de façon approximative par le

boulevard Saint-Joseph, l'arrière-lot des terrains donnant vers la rue de l'Industrie, la rue de l'Énergie et la limite sud-est du lot 3 920 226,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0418/4/16 Adoption du règlement no 4714-1 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin d'autoriser un bâtiment de 8 logements aux 3-9 de la rue Brock à l'intérieur de la zone résidentielle existante

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 212/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

il est proposé par la conseillère Catherine Lassonde,

appuyée par le conseiller Roberto Léveillé,

et résolu que le règlement no 4714-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'ajouter, à l'intérieur de la zone d'habitation H-477, la classe d'usages H-4 (habitations multifamiliales de 4 à 8 logements) où le nombre minimal de logements par bâtiment est de 5 et le nombre maximal est de 8.

La zone d'habitation H-477 est délimitée, de manière approximative, par les rues Brock et Gosselin, et ce, à partir de l'avenue Plamondon jusqu'au boulevard Garon,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0419/4/16 Adoption du règlement no 4717-1 modifiant le règlement de zonage no 4300 afin de spécifier les normes relatives à la garde des poules pour les résidences et les immeubles comportant un maximum de 4 logements

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 208/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que le règlement no 4717-1 amendant le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'autoriser la garde des poules pondeuses dans les zones résidentielles

pour les immeubles ayant un maximum de quatre (4) logements de structures isolée, jumelée et contiguë;

- de prévoir les normes applicables aux éléments relatifs à l'aménagement d'un poulailler et d'un parquet extérieur;
- de définir les termes « parquet extérieur », « poulailler » et « poule pondeuse ».

Les zones visées correspondent à toutes les zones où les classes d'usages H-1, H-2, H-3 et H-4, jusqu'à un maximum de 4 logements, de structures isolée, jumelée et contiguë sont autorisées,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0420/4/16 Adoption du règlement no 4718 modifiant le règlement de permis et certificats no 4303 afin de spécifier les normes relatives à l'obtention d'un certificat d'autorisation pour un poulailler permettant la garde de poules

Attendu que l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 209/2/16 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

il est proposé par la conseillère Isabelle Marquis,

appuyée par la conseillère Annick Bellavance,

et résolu que le règlement no 4718 amendant le règlement de permis et certificats no 4303 dans le but :

- d'ajouter des dispositions concernant les poulaillers et les parquets extérieurs permettant la garde de poules pondeuses relativement :
 - o à l'émission d'un certificat d'autorisation;
 - o aux conditions d'émission du certificat;
 - o au délai de délivrance, à la durée de validité et à la nullité du certificat;
 - o à la tarification du certificat d'autorisation,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Information des membres du conseil

Championnats provinciaux organisés par le Cégep de Drummondville (M. Roberto Léveillé)

Le conseiller Roberto Léveillé félicite le comité organisateur du Cégep de Drummondville pour la 43^e édition du championnat provincial collégial qui s'est tenu pour la 1^{ère} fois à Drummondville.

Semaine d'action bénévole (M. Alexandre Cusson)

Monsieur le maire souligne le Centre d'action bénévole Drummond qui a lancé la semaine dernière les différentes activités qui se tiendront à l'occasion de la

semaine de l'action bénévole qui débute dimanche prochain et il remercie les drummondvillois(es) qui s'impliquent bénévolement chez nous et qui permettent d'améliorer la qualité de vie.

Divulgateion proactive des élus (M. Alexandre Cusson)

Monsieur le maire informe la population qu'une nouvelle page s'est ajoutée sur le site web de la Ville de Drummondville appelée la divulgation proactive des élus. Il y a quelques semaines, les élus ont pris la décision de rendre publique à tous les ans, pendant les 3 premiers mois de l'année, les différentes dépenses remboursées au cours de l'année précédente.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Prochaine assemblée du conseil:18 avril 2016

Monsieur le maire informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le 18 avril 2016.

0421/4/16 Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

il est proposé par le conseiller Roberto Léveillé,

appuyé par le conseiller Yves Grondin,

et résolu que l'assemblée soit levée à 19 h 41.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alexandre Cusson, maire

Me Mélanie Ouellet, greffière